



Certificat de contre indication douteux

Par **Bastien42000**, le **03/06/2015** à **14:03**

Bonjour,

Je suis gérant d'un restaurant. Il y a peu, un de mes salariés m'a apporté un certificat médical précisant qu'il ne pouvait plus manger le repas du personnel mais qu'il devait manger chez lui.

Le salarié en question, m'a informé qu'il avait un régime spécifique.

Cependant, ce salarié continue à se nourrir, en cachette, des mêmes repas qu'il lui était servi avant.

A noter, que les salariés ne prenant pas les repas sur le lieu de travail, bénéficient d'une indemnité compensatoire.

Je pense donc que ce certificat est non fondé et que le salarié m'a menti.

Que puis-je faire?

D'avance merci.

Par **P.M.**, le **03/06/2015** à **17:54**

Bonjour,

Si vous vouliez vous lancer dans une procédure il faudrait contester le certificat médical mais vous pourriez plutôt interdire au salarié de consommer des produits sur place puisqu'il refuse l'avantage en nature car ceci pourrait s'assimiler à un vol...

Par **Bastien42000**, le **04/06/2015** à **22:08**

Merci.

Comment contester le certificat ?

Cdt

Par **P.M.**, le **05/06/2015** à **09:13**

Bonjour,

Cela risque de s'avère très, très compliqué de contester un certificat médical mais n'est plus du ressort du Droit du Travail et je vous conseillerais de vous rapprocher d'un avocat spécialiste...